

Betting

www.commune-betting.fr



SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL	p. 3
■ LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL	p. 4
■ ÉTAT CIVIL	p. 26
■ BETTING AU JOUR LE JOUR	p. 28
■ LES ASSOCIATIONS	p. 32
Les Gymnastes	p. 32
Le Groupe Vocal	p. 34
Le Raquette Club	p. 35
La Société des Ouvriers et Mineurs	p. 36
■ VIE SCOLAIRE	p. 40



QUIZ

Deux places de cinéma

OFFERTES

au premier qui aura
identifié ce lieu !


La réponse est à déposer en
mairie sous enveloppe.

BONNE CHANCE !



Directeur de publication : Roland Rausch

Rédaction : Mairie de Betting

Création et impression :  Arobase Design • www.arobase-design.fr

La municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs, rédacteurs
et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.

“

Chère Bettingeoise, cher Bettingeois,

Le début d'année a été confronté à de fortes rumeurs de fermeture d'une classe au niveau du RPI de Betting / Béning-Les-St-Avold. La mobilisation de tous a permis de maintenir cette classe pour cette année scolaire. Le nombre des élèves joue un rôle prédominant. Il faudra certainement reconduire cette mobilisation, plus importante encore, si le nombre d'élèves diminue l'an prochain.

Cette année a été consacrée à l'étude de la requalification de la rue de l'Église ainsi que la rue des Vergers. Le programme des travaux comprend une reprise globale des voiries associée à l'enfouissement des réseaux aériens et aux remplacements des ensembles d'éclairage public afin de réduire les consommations d'énergie et de réduire les pollutions lumineuses.

Les nouveaux aménagements de la voirie vont permettre l'amélioration du cadre de vie en favorisant une accessibilité pour tous et l'amélioration de la sécurité des déplacements des riverains. Les travaux devraient commencer avant fin 2023. La durée est prévue pour un an.

L'année 2023 a été aussi l'anniversaire de la Société des Ouvriers et Mineurs de notre village qui a fêté en grande pompe ses 70 ans d'existence !

Cette année encore a vu la venue d'une nouvelle association « USQUE AD FINEM BY LEGIOS » qui propose aux adultes et aux enfants un mélange de tous les sports de combat (MMA). Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement au sein de notre commune.

Le conseil municipal et l'ensemble de notre personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2024 exaltante.

Le Maire, Roland Rausch



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du **27 janvier 2023**

VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a voté le 10 novembre 2022, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres, dont le montant total est de 1 536 371,72 €. L'attribution de compensation avait pour objectif lors de sa mise en place, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des

transferts de compétence entre l'intercommunalité et les communes membres. Sans nouveau transfert de compétence, il est proposé de ne pas modifier les montants versés, ainsi l'attribution de compensation pour Betting s'élève à 9 075,59 € (9 075,59 € en 2022).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de l'attribution de compensation 2023.

VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 15 décembre 2022, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de l'enveloppe ajustée de 512 641,45 € pour l'année 2023 sont les suivantes :

- un critère de population de 3 € par habitant et par an : 96 156 €
- une part fixe de 9 000 € par commune et par an : 99 000 €
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 375 000 € (135 000 + 240 000)

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.

- un critère de ruralité-zones réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 72 584 €
- un critère d'équipement communautaire hors zone de 2 € par mètre carré : 5 000 € par déchèterie pour Hombourg Haut et Betting et 16 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour Freyming Merlebach : 26 000 €
- un critère de dotation culturelle pour les communes membres de l'association Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain : 24 367,36 €

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire pour la salle Marcel Cerdan. La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 26 635,76 € (23 149,63 € en 2022).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de la dotation de solidarité 2023.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE CHEMINEMENTS CYCLABLES : ITINÉRAIRE BETTING/BÉNING

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financière liées à l'aménagement d'une piste cyclable entre Betting et Béning-Lès-Saint-Avoid. Ces travaux ont été entièrement financés par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM). Cependant, en cas de frais supplémentaires, ceux-ci sont remboursés par la commune concernée à la CCFM, comme indiqué dans le règlement interne approuvé par toutes les communes membres. Ainsi, par délibération du 29 janvier 2021, le conseil municipal

avait accepté de prendre en charge les travaux supplémentaires engendrés par le renforcement et l'élargissement de ce chemin rural en raison de son utilisation par les agriculteurs. La participation finale de la commune s'élève à 15 391,50 € basée sur le décompte général et définitif des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et accepte le versement d'une subvention d'équipement de 15 391,50 € à la CCFM. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2023.



ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Pour les travaux de requalification de la rue de l'Eglise et de la rue des Vergers en option, comprenant l'effacement des réseaux et la mise en accessibilité PMR, les cabinets suivants ont été consultés :

Cabinet	Taux de rémunération	Rue de l'Église	Rue des Vergers
ADL Ingénierie de Sarreguemines	6,75 %	52 312,50 € HT	5 400,00 € HT
Guelle et Fuchs de Forbach	5,60 %	43 400,00 € HT	avenant au contrat
JGL et Associés de Sarrebourg	≈ 6,20%	48 000,00 € HT	pas d'offre

L'estimation des travaux est de 775 000 € HT pour la rue de l'Eglise :

■ lot 1 - génie civil des réseaux secs, câblage BT/Telecom/Orange et éclairage public : 350 000 € HT

■ lot 2 - travaux de voirie et aménagements paysagers : 425 000 € HT

et de 80 000 € HT pour la rue des Vergers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Cabinet Guelle et Fuchs de Forbach.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 24 février 2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2022, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1er adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement
excédent de 170 947,53 €

Section d'investissement
déficit de 29 664,29 €

Excédent de l'exercice
141 283,24 €



AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement
excédent de clôture de 498 908,91 €

Section d'investissement
excédent de clôture de 411 102,12 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 411 102,12 € et des restes à réaliser de 258 723,87 €, aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est à prévoir, les sommes sont maintenues respectivement comme suit :

498 908,91 € en section de fonctionnement au compte R002

411 102,12 € en section d'investissement au compte R001

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des résultats dans les comptes R002 en fonctionnement et R001 en investissement.

AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

L'amortissement des immobilisations est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause. Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité. L'amortissement des immobilisations est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, et facultatif pour les autres communes. Par exception, les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement dans toutes les communes.

Comptablement, l'amortissement consiste à inscrire en dépenses de fonctionnement la dotation annuelle au compte 681 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles », la même somme apparaît en recettes d'investissement au compte 28041512 « Amortissement des subventions

d'équipement versées ». C'est une opération d'ordre qui ne donne pas lieu à décaissement.

Par délibération du 27 janvier 2023, le conseil municipal avait approuvé le versement d'une subvention de 15 391,50 € à la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM) pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable dans le prolongement du chemin de Béning.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que la subvention d'équipement versée à la CCFM soit amortie selon les modalités suivantes :

- une durée d'amortissement fixée à 1 an et donc un taux de 100 %, sans prorata temporis,
- l'annuité d'amortissement sera de 15 391,50 € en 2023 et les crédits inscrits au budget.



Les Matériaux
Des projets pour la vie !

Zone Artisanale
57800 BETTING

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 31 mars 2023

BILAN DE LA GESTION DU PÉRISCOLAIRE ET DE LA CANTINE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS À LA COMMUNE DE BÉNING

Le bilan de la gestion du périscolaire et de la cantine pour la période du 02 septembre 2021 au 05 juillet 2022 est le suivant :

	BÉNING		BETTING	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine	1 378,80 €	22 036,00 €	-	-
Fourniture des repas	19 738,31 €	-	-	-
Périscolaire	-	2 854,10 €	-	-
Goûters périscolaire + divers	-	-	335,78 €	-
Frais de personnel	31 541,50 €	-	9 296,07 €	-
Indemnité du régisseur	220,00 €	-	-	-
Matériel pour la cantine	291,16 €	-	-	-
Forfait copies	50,00 €	-	-	-
Test covid laboratoire	792,32 €	-	-	-
Transport (piscine, gymnase, sorties)	710,00 €	-	1 262,00 €	-
Aide Département accomp. bus	-	4 500,00 €	-	-
TOTAL	54 722,09 €	29 390,10 €	10 893,85 €	0 €

- Le total des dépenses pour Béning Les St.Avoid après déduction des recettes est de 25 331,99 €.
- Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 10 893,85 €.
- La somme due à la commune de Béning Les St.Avoid est de 7 219,07 € = (25 331,99 € - 10 893,85 €) / 2.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le bilan et le remboursement de 7 219,07 € à la commune de Béning-Lès-Saint-Avoid, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.



BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL - ANNÉE 2022

Le Maire présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2021	2022
Coût électricité	1 124 €	1 172 €
Coût gaz	57 €	63 €
Coût eau	134 €	238 €
Coût fuel	760 €	1 580 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 350 €	1 435 €
Produits d'entretien	450 €	538 €
Services extérieurs	420 €	347 €
Poubelles	1266 €	1 302 €
TOTAL DÉPENSES	5 777 €	6 891 €
Recettes Poubelles	150 €	625 €
Recettes locations	877 €	3 047 €
TOTAL RECETTES	1 027 €	3 672 €
RÉSULTAT	- 4 750 €	- 3 219 €

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT - ANNÉE 2022

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2021	2022
Vol. gaz consommé	1 748 m ³	1 983 m ³
Coût gaz	2 291 €	2 598 €
Coût électricité	910 €	1 011 €
Coût eau	74 €	158 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 485 €	1 467 €
Produits d'entretien	250 €	190 €
Entretien chaudière	188 €	188 €
Contrôles et sécurité	280 €	355 €
Poubelles	506 €	520 €
TOTAL DÉPENSES	6 200 €	6 703 €
Recettes	0 €	0 €
DÉPENSES RÉELLES	6 200 €	6 703 €

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

A compter de 2023, les communes doivent à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le taux de référence de la taxe d'habitation est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022, pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les taux actuels sont les suivants :

- 28,40 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 42,29 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 11,42 % pour la taxe d'habitation

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les allocations compensatrices au titre de la taxe foncière s'élèvent à 36 211 €. Le produit global attendu (produit des 3 taxes + allocations compensatrices) est de 390 975 €.

Suite à la réunion du 27 mars 2023 de la commission des finances, le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- 28,40 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 42,29 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 11,42 % pour la taxe d'habitation



VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023

Le budget primitif de l'exercice 2023 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement

en dépenses : 520 000 € (dépenses de l'exercice)

en recettes : 520 000 € (recettes de l'exercice) + 498 908,91 € (excédent de clôture 2022) = 1 018 908,91 €

Section d'investissement

en dépenses : 374 378,25 € (dépenses de l'exercice) + 258 723,87 € (restes à réaliser 2022) = 633 102,12 €

en recettes : 222 000 € (recettes de l'exercice) + 411 102,12 € (excédent de clôture 2022) = 633 102,12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	150 000 €	Atténuations de charges	1 000 €
Charges de personnel	202 000 €	Prod. des services du domaine	8 000 €
Autres ch. de gestion courante	42 000 €	Impôts et taxes	429 000 €
Charges financières	3 000 €	Dotations et participation	71 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	Autres prod. de gestion courante	9 000 €
Dotations aux amortissements	16 000 €	Produits spécifiques	2 000 €
Vir. à section d'investissement	105 000 €	Résultat reporté de 2022	498 908,91 €
TOTAL	520 000 €	TOTAL	1 018 908,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Subvention versée à la CCFM	30 000 €	Subvention effacement réseaux	35 000 €
Acquisitions de terrains	30 000 €	Dotation orgue église (solde)	7 000 €
Bât. publics : mairie, église, école	75 569,50 €	Part. conseil fabrique : orgue	6 000 €
Inst. générales : illuminations	10 000 €	Fonds de compensation TVA	43 000 €
Travaux de voirie	20 000 €	Taxe aménagement	10 000 €
Installation de voirie : barrières	10 000 €	Vir. de section de fonctionnement	105 000 €
Autres réseaux : électricité	25 000 €	Amortissement subv. CCFM	16 000 €
Matériel de défense incendie	5 000 €	Résultat reporté de 2022	411 102,12 €
Autres inst., matériel et outillage	29 000,04 €	TOTAL	633 102,12 €
Matériel de bureau et mobilier	5 000 €		
Autres immobilisations	5 000 €		
Requalif. rues Eglise et Vergers	366 532,58 €		
Remb. du prêt - capital	25 000 €		
TOTAL	633 102,12 €		



Compte rendu de la réunion du 9 juin 2023

ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ ENTRE L'AUTOROUTE A4 ET LE BAN DE BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

La Communauté de Communes de Freyming Merlebach a réalisé une piste cyclable entre Betting et Béning courant 2022. Cet aménagement a nécessité l'achat de terrains par la commune avant le début des travaux, conformément à la convention relative à l'aménagement de cheminements cyclables du 10 janvier 2023, qui mentionne que « les éventuelles acquisitions foncières relatives à des parcelles privées nécessaires à la réalisation du projet seront à la charge de la commune ». Il a été constaté lors des travaux qu'un terrain supplémentaire devait être acquis, il s'agit de la parcelle cadastrée section 13 n°447 de 12 ares 14 propriété de Paul Hervé et Paul Estelle.

Celle-ci a été divisée en deux parcelles :

- la parcelle section 13 n°452 de 11,71 ares qui est conservée par Paul Hervé et Paul Estelle
- la parcelle section 13 n°453 avec 0,43 are qui est cédée à la commune de Betting au prix de 60 € l'are

Le conseil municipal à l'unanimité,

- donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 60 € l'are,
- autorise le Maire à signer l'acte et les documents afférents à cette transaction,
- accepte de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA CESSION D'UN CHEMIN RURAL

La commune est propriétaire d'un chemin rural situé à l'arrière du chemin de Béning et de la rue Principale, il s'agit de la parcelle 95 section 01 d'une contenance de 90 centiares classée dans la catégorie « sentier » au cadastre, dont elle n'a aucune utilité et que les propriétaires riverains souhaitent acquérir.

Un chemin rural est un élément du domaine privé de la commune, il est par nature aliénable et prescriptible et il est affecté à l'usage public. En application de l'article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, lorsqu'un chemin cesse d'être utilisé comme voie de passage, la vente peut être décidée après enquête publique et désaffectation, par le conseil municipal.

La désaffectation d'un chemin rural résulte d'un état de fait, tel que l'absence d'utilisation du chemin comme

voie de passage par le public et l'absence d'entretien par la commune. Ce sentier n'est plus utilisé depuis de nombreuses années par le public, mais uniquement par les propriétaires de l'exploitation agricole voisine.

De ce fait, le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention (Brun Denis),

- constate que le chemin n'est plus utilisé par le public,
- donne son accord de principe sur la vente de cette parcelle,
- lance la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE 2024-2033

En Moselle, la commune a l'obligation de louer la chasse sur le ban communal, parce qu'elle administre le droit de chasse au nom et pour le compte des propriétaires.

Le bail est toujours consenti pour neuf années, il débutera le 02 février 2024 et expirera le 1er février 2033. Il nous appartient dès à présent d'engager les opérations de mise en location de la chasse communale.

Les grandes étapes de cette procédure sont :

- la consultation (écrite ou réunion) de tous les propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse (abandon du produit à la commune ou répartition du produit entre les propriétaires)
- la détermination de la consistance du lot
- le choix du mode de mise en location (gré à gré, adjudication publique, appel d'offre)
- la fixation des modalités de mise en location, de publicité et la mise à prix du lot
- le dépôt des dossiers de candidature
- l'arrêt de la liste des candidats admis à participer à la mise en location
- l'approbation du candidat retenu et la conclusion du bail de chasse
- la nomination de l'estimateur des dégâts

C'est au conseil municipal qu'il incombera de prendre les principales décisions en matière de location de la chasse communale, et pour certains points, après avis de la commission communale consultative de chasse.

Cette commission présidée par le Maire, est constituée par deux conseillers désignés par le conseil municipal et plusieurs membres extérieurs représentant les principaux organismes de la chasse et de l'agriculture.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- opte pour la consultation écrite des propriétaires de parcelles sur la commune,
- désigne Brun Denis et Haman Joseph, membres de la commission communale consultative de chasse.

AVENANT N°1 À LA CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire entre les écoles de Béning et Betting est assuré par la Région Grand Est. Depuis le 1er septembre 2020, une charte de l'accompagnateur signée avec le Grand Est, définit les fonctions et missions du personnel encadrant les élèves de maternelle et les modalités financières. Face à la difficulté des collectivités à recruter des accompagnateurs, les points suivants de la Charte ont été modifiés :

- Article 3** : Absence de l'accompagnateur à bord de l'autocar
- Article 7** : Liste des accompagnateurs
- Article 8** : Financement par la Région de l'accompagnement scolaire

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la Charte de l'Accompagnateur.

DEMANDES DE SUBVENTION AU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ DE L'EST MOSELLAN POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DE LA RUE DES VERGERS (PHASE 1)

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions au Syndicat d'Électricité de l'Est Mosellan (SELEM), pour les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension et d'installation d'ensembles d'éclairage public de la phase 1 qui concerne la partie haute de la rue de l'Église et la rue des Vergers.

Le montant des travaux est estimé à 211 829,50 € HT - 254 195,40 € TTC

- dont 129 554,50 € HT - 155 465,40 € TTC pour le génie civil des réseaux secs + câblage BT
- et 82 275,00 € HT - 98 730,00 € TTC pour l'installation d'ensembles d'éclairage public.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser la phase 1 de l'opération de requalification de la rue de l'Église et de la rue des Vergers,
- sollicite des subventions du SELEM,
 - pour l'enfouissement des réseaux : subvention escomptée de 25 000 €
 - pour l'installation d'éclairage public led : subvention calculée sur les factures fournies en fin de travaux,
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ces demandes.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDES DE SUBVENTION AU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ DE L'EST MOSELLAN POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE (PHASE 2)

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions au Syndicat d'Électricité de l'Est Mosellan (SELEM), pour les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension et d'installation d'ensembles d'éclairage public de la phase 2 qui concerne la partie basse de la rue de l'Église.

Le montant des travaux est estimé à 144 458,00 € HT - 173 349,60 € TTC

- dont 91 293,00 € HT - 109 551,60 € TTC pour le génie civil des réseaux secs + câblage BT
- et 53 165,00 € HT - 63 798,00 € TTC pour l'installation d'ensembles d'éclairage public

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser la phase 2 de l'opération de requalification de la rue de l'Église,
- sollicite des subventions du SELEM,
 - pour l'enfouissement des réseaux : subvention escomptée de 25 000 €
 - pour l'installation d'éclairage public led : subvention calculée sur les factures fournies en fin de travaux,
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ces demandes.

Compte rendu de la réunion du 12 juillet 2023

CONVENTION ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DE LA RUE DES VERGERS

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications des rues de l'Église et des Vergers, nous devons signer une convention avec Enedis qui a pour objet :

- d'organiser les relations entre la commune et Enedis pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination,
- de définir les missions respectives de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ainsi que les responsabilités qui en découlent, et
- de constituer un groupement de commande.

Cette convention est établie pour la durée des opérations d'enfouissement de réseaux et de réfection de voirie, prévus en 2023/2024.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Enedis.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Pour rappel les tarifs du périscolaire et de la cantine, inchangés depuis 2016, sont les suivants :

- Accueil matin de 7h30 à 8h30 : 0,80 €
- Accueil matin de 8h00 à 8h30 : 0,40 €
- Forfait matin de 7h30 - bus : 0,50 €
- Accueil après-midi de 15h20 à 16h00 : gratuit
- Accueil soir de 16h00 à 17h00 : 1,20 €
- Accueil soir de 16h00 à 18h00 : 1,70 €

Les retards de plus de 5 mn après 18h00 seront facturés par un forfait de 20 €.

- 1 ticket cantine enfant : 5,50 € et 5,00 € à partir du 2° enfant
- 1 ticket panier repas PAI (Protocole d'Accueil Individualisé = allergies alimentaires) : 2,00 €
- 1 ticket adulte : 6,00 €

A compter du 1er septembre 2023, les tarifs de la cantine scolaire ont été fixés à :

- 1 ticket cantine enfant : 6,00 € et 5,50 € à partir du 2° enfant
- 1 ticket adulte : 6,50 €

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023.

Compte rendu de la réunion du 8 septembre 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DE LA RUE DES VERGERS

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au Département au titre du programme Ambition Moselle 2020-2025, pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement des voiries de la rue de l'Église et de la rue des Vergers.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimatif de l'opération HT	1 030 138 €	TOTAL HT 1 079 638 €
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre + étude HT	49 500 €	
Subvention Département - Ambition Moselle escomptée 15%	161 946 €	TOTAL 293 741 €
Subventions Sous-Préfecture - DETR	61 635 €	
Subvention Communauté de Communes de F. Merlebach	35 160 €	
Subvention Syndicat d'Électricité de Forbach	35 000 €	

La part restante qui s'élève à 785 897,00 € HT sera financée sur les fonds propres.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation de l'opération de requalification de la rue de l'Église et de la rue des Vergers,
- adopte le plan de financement,
- sollicite une subvention du Département au titre du programme Ambition Moselle 2020-2025,
- charge le Maire de déposer le dossier pour l'instruction de cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DE LA RUE DES VERGERS

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a adopté les montants du fonds de soutien pour la période 2022-2024, qui sont versés à chaque commune lors de la réalisation de travaux d'investissement. Le montant calculé pour Betting est de 35 160,32 €.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement des voiries de la rue de l'Église et de la rue des Vergers, qui sont estimés à 1 030 138,00 € HT - 1 236 165,60 € TTC, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite l'attribution du fonds de soutien à l'investissement.

Compte rendu de la réunion du 27 octobre 2023

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Les tarifs de location des deux salles du centre socioculturel qui seront appliqués sont les suivants :

	Demandeurs de Betting	Demandeurs de l'extérieur
Grande salle nue	150 €	288 €
Grande salle avec verres	196 €	380 €
Grande salle avec vaisselle	253 €	518 €
Chèque de caution	460 €	575 €
Petite salle nue	92 €	138 €
Petite salle avec verres	98 €	190 €
Petite salle avec vaisselle	121 €	242 €
Chèque de caution	230 €	288 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la revalorisation des tarifs de location du centre socioculturel.

FIXATION DES TARIFS DU MATÉRIEL ET DES FRAIS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Le Maire propose de fixer les tarifs en cas de perte ou de casse du matériel prêté lors des locations, selon le tableau joint. Ces tarifs sont ajoutés au montant de la location des salles du centre socioculturel, réglé par le demandeur.

Les associations de la commune ont droit à deux manifestations gratuites par an au centre socioculturel.

Une participation aux frais de collecte des ordures ménagères, est néanmoins facturée aux associations, qui s'élèvera à 18 € pour l'occupation de la petite salle et à 30 € pour l'occupation de la grande salle.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs du matériel et les participations aux frais de collecte des ordures ménagères payées par les associations.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE 2024-2033

La consultation écrite des propriétaires relative à l'affectation du produit de la chasse s'est déroulée du 03 juillet au 31 août 2023.

Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : 419

Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : 373

Superficie totale de la chasse communale : 271 ha 52 a 68 ca

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune 355 propriétaires, possédant 238 ha 82 a 95 ca.

Attendu que plus des deux tiers des propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail du 02 février 2024 au 1er février 2033, abandonné à la commune de Betting.

Cette décision a été publiée dans le Républicain Lorrain le 18 septembre 2023, ainsi que sur le site internet de la commune et sur l'application panneau pocket.

La commission communale consultative de chasse s'est réunie le 12 octobre 2023, en présence de M. Rausch Roland, Maire, M. Brun Denis et M. Haman Joseph, conseillers municipaux et de M. Leroy Bruno de la Fédération Départementale des Chasseurs et du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers pour étudier les points suivants : la consistance du lot, les demandes de réserves et

d'enclaves, la mise à prix du lot, le choix du mode de mise en location (gré à gré, adjudication publique, appel d'offre) et notamment la demande de gré à gré présentée par M. Inglebert Jacques locataire en place.

Suite aux avis de la commission, le conseil municipal par 9 voix pour et 1 abstention (Jochum Fabien) :

modifie la consistance du lot de chasse évalué à 271 ha 52 a 68 ca, en réintégrant la parcelle n°402 section 08 de 3 ha 11 a 70 ca située au lieu-dit « Galgenberg » appartenant à la commune, la consistance du lot de chasse unique mis en location est de 274 ha 64 a 38 ca,

constate qu'aucune demande de réserve ou d'enclave n'a été reçue dans le délai imparti des 10 jours à compter de la date de publication dans le Républicain Lorrain,

fixe la mise à prix pour le gré à gré à 3 500 €,

décide de signer une convention de gré à gré avec M. Inglebert Jacques, puisque le bail peut être renouvelé au profit du locataire en place depuis trois ans au moins,

autorise le Maire à signer la convention de chasse négociée de gré à gré avec M. Inglebert Jacques,

rappelle que les frais de publication seront partagés par moitié entre la commune et le locataire comme indiqué dans le cahier des charges.

Le résultat de la mise en location sera publié dans un journal d'annonces légales et affiché en Mairie.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET/OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, fixe la liste des cas de recrutement des agents contractuels par les collectivités territoriales sur des emplois non permanents. Les collectivités peuvent recruter des agents contractuels notamment dans deux cas :

face à un accroissement temporaire d'activité (article 3 alinéa 1°), pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une même période de 18 mois consécutifs,

face à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 alinéa 2°), pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une même période de 12 mois consécutifs.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles 3 1° et 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire est chargé de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire pour la durée de son mandat, à recruter directement en cas de besoin, des agents contractuels.

Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2023

DÉMISSION

Par courrier du 03 novembre 2023, Mme SCHEIDT BITTMANN Déborah a démissionné du conseil municipal. Le Maire a accusé réception de cette demande reçue en mairie le 06 novembre 2023 et en a informé la Sous-Préfecture de Forbach / Boulay Moselle.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET DE RÉFECTION PROVISOIRE DES VOIRIES DES RUES DE L'ÉGLISE ET DES VERGERS

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 octobre 2023, en présence de M. Fuchs du Bureau d'Etudes Guelle et Fuchs de Forbach pour procéder à l'ouverture des plis relatifs au marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs (câblage BT, câblage téléphone, éclairage public) et de réfection

provisoire des voiries de la rue de l'Eglise et de la rue des Vergers.

Ces travaux se dérouleront en 2 phases : partie haute de la rue de l'Eglise + rue des Vergers = phase 1 et rue de l'Eglise (secteur église - mairie - cimetière) = phase 2.

Les deux offres déposées par les entreprises SMTPF de 564 990,88 € HT - 677 989,05 € TTC et SPIE CityNetworks de 526 741,30 € HT - 632 089,56 € TTC, ont été remises au maître d'œuvre pour procéder à l'analyse des dossiers. Après vérifications, demandes de compléments et négociations, le maître d'œuvre a établi un classement des entreprises au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante de la société SPIE CityNetworks.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de réfection provisoire des voiries des rues de l'Eglise et des Vergers à SPIE CityNetworks pour un montant de 526 741,30 € HT - 632 089,56 € TTC.

NOMINATION D'UN ESTIMATEUR POUR LA DURÉE DU BAIL DE CHASSE 2024-2033

Les dégâts occasionnés aux cultures par les gibiers, notamment les cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part du locataire de la chasse et font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles L.429-23 et suivants du Code de l'Environnement. A l'exception, des dégâts des sangliers qui sont pris en charge par le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers. A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du bail, et

pour toute sa durée. Il est choisi parmi les habitants d'une commune voisine, nommé par le Maire après accord du conseil municipal et du locataire de la chasse communale. Sa nomination est soumise à l'approbation révocable du Préfet.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. Trunkwald Raymond de Guenviller, estimateur de la commune pour la durée du bail de chasse du 02 février 2024 au 1er février 2033.

REVERSEMENT ANNUEL DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE

Le produit de la location de la chasse communale peut être reversé en totalité ou en partie à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles de la Moselle. Ce versement permet de faire une économie substantielle, d'une part des frais de gestion perçus par l'Etat pour le calcul et le recouvrement des taxes foncières (7,81%) et d'autre part des frais de répartition du produit de la chasse entre les propriétaires, à la charge de la commune.

Le montant annuel de la location est de 3 500 € pour la durée du bail du 02 février 2024 au 1er février 2033.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de reverser 30% du produit de la location de la chasse à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles de la Moselle, soit un montant de 1 050 €.



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le décret n°237-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 24 heures réparties sur 4,5 jours ou 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

Depuis la rentrée 2017/2018, les écoles de Betting bénéficient d'une dérogation de l'organisation du temps scolaire à raison de 24 heures par semaine réparties sur 4 jours ou 8 demi-journées.

Cette dérogation arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2023/2024, l'Académie de Nancy-Metz nous demande de choisir entre :

le renouvellement à titre dérogatoire, pour une durée maximale de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires ou 8 demi-journées, ou

l'adoption du cadre général, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur 4,5 jours ou 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

Après concertation avec la commune de Béning-Lès-Saint-Avoid dans le cadre du regroupement des écoles maternelles et primaires et vote au conseil d'école réuni le 07 novembre 2023, il est proposé de reconduire la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal à l'unanimité, demande la reconduction de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires, sous condition que le Conseil Régional en charge du transport scolaire maintienne les horaires actuels de transport.

ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE MÉRIDIEEN PAR LA RÉGION GRAND EST

Le nouveau règlement régional de transport impose que depuis le 1er septembre 2020, le Conseil Régional responsable du transport scolaire ne prenne financièrement en charge plus qu'un aller/retour vers les établissements scolaires. Pour permettre aux collectivités de s'organiser, la Région Grand Est a décidé d'appliquer cette nouvelle règle qu'à compter de la rentrée 2024/2025. Ainsi à partir de septembre 2024, les collectivités devront signer un contrat de

mobilité solidaire avec la Région pour maintenir un transport scolaire méridien et verser une participation financière pour couvrir les coûts kilométriques et le temps conducteur.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de conserver le transport scolaire méridien et d'autoriser le Maire à signer le contrat de mobilité scolaire avec la Région Grand Est.



SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI



Date	Nombre et répartition	Nb. pers. indemnissables
01/01/2023	46 (31 hommes et 15 femmes) dont 6 résidents du CHRS UDAF	35 (≈ 76 %)
01/03/2023	49 (38 hommes et 11 femmes) dont 10 résidents du CHRS UDAF	34 (≈ 69 %)
01/05/2023	47 (34 hommes et 13 femmes) dont 8 résidents du CHRS UDAF	34 (≈ 72 %)
01/08/2023	48 (36 hommes et 12 femmes) dont 10 résidents du CHRS UDAF	35 (≈ 73 %)
01/10/2023	46 (34 hommes et 12 femmes) dont 12 résidents du CHRS UDAF	33 (≈ 72 %)
01/11/2023	43 (31 hommes et 12 femmes) dont 11 résidents du CHRS UDAF	36 (≈ 84 %)

SITUATION DE LA TRÉSORERIE

Au 1^{er} décembre 2022,

la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 923 679,45 €.

1^{er} janvier 2023

+ 909 711,03 €

1^{er} mars 2023

+ 927 973,86 €

1^{er} mai 2023

+ 901 721,88 €

1^{er} juillet 2023

+ 891 493,04 €

1^{er} septembre 2023

+ 1 008 403,69 €

2 novembre 2023

+ 1 091 363,47 €

CARRELAGES

Tilly

**SPÉCIALISTE BALNÉOTHERAPIE
MEUBLES DE SALLES DE BAINS
CHEMINÉES - POÊLES EN FAÏENCE
PISCINES**

*Depuis 1959,
une équipe de professionnels
à votre service !*

CARRELAGES - SANITAIRE

ZAC de Betting 57800 FREYMING - MERLEBACH

Tél. : 03 87 81 42 51

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX COMMUNAUX ET ACQUISITIONS

Coupe d'arbres

Abattage de 3 chênes situés en haut de la rue des Jardins par la société LGM de Merten pour un coût de 3 337,54 € TTC.

Tracteur

Acquisition d'un distributeur de sel de déneigement pour le tracteur, auprès de l'entreprise Martin de Diffembach les Hellimer, d'un montant de 3 180 € TTC.

Centre socioculturel

Fourniture et pose du brûleur de la chaudière du centre socioculturel par l'entreprise Friderich de L'Hôpital pour un montant de 1 578,00 € TTC.

Acquisition de meubles de cuisine pour la petite salle, d'un montant de 896,00 € TTC.

Église

L'opération de relevage de l'orgue réalisée par l'entreprise Pinzler de Freyming Merlebach s'élève à 18 215,53 € (14 326,38 + 3 889,15).

Réfection de la peinture suite à une infiltration d'eau effectuée par l'entreprise Kling pour un montant de 2 964,00 € TTC. Ces frais seront remboursés par notre assurance Groupama.

Matériel - Mobilier

Achat d'un compresseur chez Berwald pour la somme de 695,52 € TTC.

Achat d'un palan à 420,00 € TTC, d'un diable à 167,08 € TTC pour l'atelier, d'un aspirateur pour le centre socioculturel à 372,00 € TTC et d'un escabeau pour la mairie à 167,08 € TTC

Achat d'un désherbeur d'un montant de 3 420,00 € TTC auprès de la société Viridis.

Achat d'une sono portable pour un montant de 268,07 € TTC.

Achat de 5 ensembles tables/bancs de brasserie, d'un écran trépied et de poubelles d'un coût de 2 005,92 € TTC.

Achat de 2 fauteuils pour le secrétariat et d'une chaise pour d'un coût de 1 265,69 € TTC.

Achat de 2 banquettes au prix de 594,00 € TTC qui seront installées au cimetière.

Achat de 3 bacs à fleurs, de forme ronde, en polyéthylène pour un montant de 2 064,56 € TTC.

École

Installation d'une moustiquaire à l'école maternelle par Store Richard d'un coût de 1 848,00 € TTC.

Rénovation du sol de l'école maternelle par l'entreprise Flammann pour un montant de 5 422,32 € TTC.

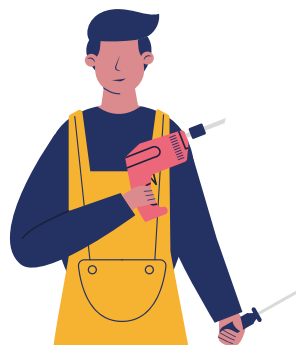
Mairie - Atelier - École - Centre socioculturel - Salle de sport

Remplacement dans les bâtiments communaux des tubes néons par des tubes led, par l'agent communal, pour un coût de 6 006 € TTC.

Voirie

Le remplacement des barrières de ville, situées rue Principale à l'entrée de la rue des Vergers, suite à un accident de la circulation, par la société Stagno s'élève à 4 380,00 € TTC. Ces travaux seront remboursés par notre assurance Groupama.

Travaux d'enrobés au niveau du 37 rue Principale par la société Raval'Est pour 2 004,00 € TTC.



DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2023.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention annuelle de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'association sportive de Betting, le groupe vocal, les gymnastes, le raquette club, la société des ouvriers et mineurs et le syndicat arboricole et horticole.

SUBVENTION À LA CHORALE PAROISSIALE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la chorale paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire du Conseil de Fabrique de Betting.

SOCIÉTÉ DES OUVRIERS ET MINEURS

La Société des Ouvriers et Mineurs de Betting sollicite une subvention exceptionnelle pour la manifestation organisée le 21 octobre 2023 à l'occasion des 70 ans de l'association.

Une délibération du 27 mars 2015 du conseil municipal, fixe les montants versés pour les anniversaires des associations ainsi que les conditions d'obtention pour la gratuité des salles du centre socioculturel. Les conseillers souhaitent revoir cette délibération, la décision sera donc prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

SUBVENTIONS POUR LES ANNIVERSAIRES DES ASSOCIATIONS

A l'occasion des anniversaires des associations, les montants fixés sont les suivants :

- pour le 20^{ème} anniversaire = 200 €
- pour le 30^{ème} anniversaire = 300 €
- pour le 40^{ème} anniversaire = 400 €
- pour le 50^{ème} anniversaire, 60^{ème}, 70^{ème} et suivants = 500 €

Cette subvention sera versée uniquement si l'association organise une manifestation pour célébrer cet anniversaire. En complément, les salles du centre socioculturel pourront être mises gratuitement à disposition de l'association pour l'organisation de cet événement.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces modalités de versement des subventions pour les anniversaires des associations.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES ANCIENS SAUVETEURS ET ASSIMILÉS DE FREYMING-MERLEBACH

L'Amicale des Anciens Sauveteurs et Assimilés de Freyming-Merlebach sollicite une subvention exceptionnelle à l'occasion de son 70ème anniversaire qui sera organisé le 4 décembre 2023 à l'espace Wiselstein à Freyming-Merlebach. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 70 €.

DEMANDE DE LOCATION DE L'ASSOCIATION LEGIONARIVS TEAM FRANCE

L'association Usque Ad Finem by Legio's enseigne aux adultes et aux enfants, le Mixed Martial Arts (MMA), qui est un mélange de tous les sports de combat. Privée de son local à Freyming-Merlebach, elle recherche une salle de sport pour exercer ses différentes activités.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de louer la salle de sport à l'association Usque Ad Finem by Legio's à compter du 02 novembre 2023 et fixe le prix de la location à 250 € par mois pour 3 séances de 2 heures par semaine. Cette somme sera renégociée dans un an.

OPÉRATION « BRIOCHES DE L'AMITIÉ »

L'opération «Brioche de l'Amitié» qui s'est déroulée du 12 au 14 octobre 2023, a permis de récolter la somme de 1 680 € qui a été reversée à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Saint-Avold.



SPIE CityNetworks, partenaire de la performance des territoires :

Réseaux d'énergies – Réseaux numériques – Enfouissement
Eclairage public – Vidéoprotection urbaine – Equipements urbains



Impasse de l'Ecole, 57800 - COCHEREN
+33 3 87 04 76 02 – cocheren.sag@spie.com



ÉTAT CIVIL



Ils sont nés

Axel et Isak, nés le 2 janvier 2023,
fils de Laurène WEILER et de Jeffrey KASPER,
domiciliés 20 rue Principale.

Maël, né le 18 janvier 2023,
fils de Noémie MULLER et Vincent MULLER,
domiciliés 2 rue de l'Ecole.

Lina, née le 8 août 2023,
fille de Meral BASARAN et de Tekin KAYGAN,
domiciliés 92 route de Betting.

Sacha, né le 10 janvier 2023,
fils de Dolorès FOERTSCH et de Octave KOBANDO-
KOMBOUROU, domiciliés 90 route de Betting.

Elya, née le 25 janvier 2023,
fille de Nuran TUZUN et de Sevket YÜKSEL,
domiciliés 83 rue Principale.

Maely, née le 28 septembre 2023,
fille de Marie ROSALBA et Guillaume WEBER,
domiciliés 32 rue Principale.

Ils se sont mariés



Mélissa LONGU et Alexandre ARIGANELLO,
domiciliés à Morsbach,
se sont mariés le 29 avril 2023.

Marie LEONI et Brice ALEMANNO,
domiciliés 7 A rue de la Gare,
se sont mariés le 8 juillet 2023.

Natacha LORSUNG et Stéphane ROESENER,
domiciliés 42 rue Principale,
se sont mariés le 9 décembre 2023.

Anissa ALIOUAT et Nadir OUZAR,
domiciliés 16 route Nationale et à Sarreguemines,
se sont mariés le 24 juin 2023.

Michelle CASTILLO SALGADO et Naël PINZLER,
domiciliés au Mexique et 24 rue des Fours à Chaux,
se sont mariés le 30 septembre 2023.

Ils nous ont quittés

Madame Anna GULDENKIRCH, domiciliée 10 rue des Fours à chaux, est décédée le 23 décembre 2023, à l'âge de 93 ans.

Madame Jacqueline CHAMPLON née LOUIS, domiciliée 6A rue Principale, est décédée le 18 janvier 2023, à l'âge de 75 ans.

Madame Agnès SCHERER née HECTOR, domiciliée 2 chemin de Béning, est décédée le 26 avril 2023, à l'âge de 95 ans.

Monsieur Fernand LORENTZ, domicilié 14 rue Principale, est décédé le 3 mai 2023, à l'âge de 90 ans.

Madame Marie Madeleine DUB née BRANSTETT, domiciliée 6 rue de la Croix, est décédée le 8 septembre 2023, à l'âge de 90 ans.

Monsieur Marcel CHAMPLON, domicilié 6A rue Principale, est décédé le 29 octobre 2023, à l'âge de 78 ans.

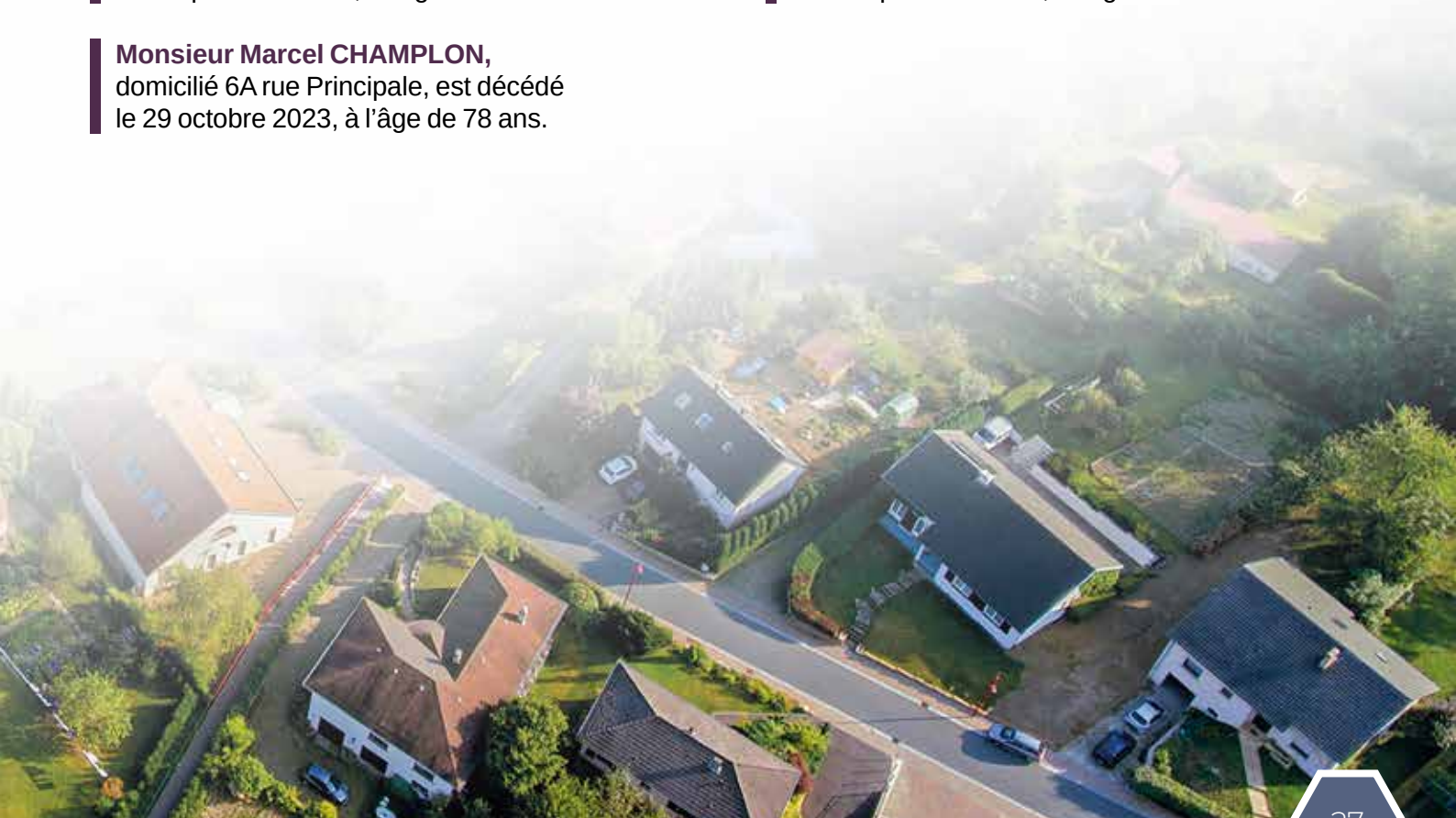
Monsieur Charles LIPSKI, domicilié 22 route Nationale, est décédé le 4 janvier 2023, à l'âge de 79 ans.

Madame Cécile BAUER née HECTOR, domiciliée 7 rue de l'Ecole, est décédée le 15 mars 2023, à l'âge de 96 ans.

Madame Catherine DUB née BRUN, domiciliée 3 Ferme de Betting, est décédée le 26 avril 2023, à l'âge de 90 ans.

Madame Malgorzata STASZAK née MASZOTA, domiciliée 2 rue Principale, est décédée le 7 mai 2023, à l'âge de 71 ans.

Monsieur Armand PILLER, domicilié 78 rue Principale, est décédé le 30 septembre 2023, à l'âge de 83 ans.



BETTING AU JOUR LE JOUR

Tradition : les crécelleurs

Cette année encore, deux équipes de crécelleurs ont sillonné le village en chantant les traditionnels chants en patois trois fois par jour le vendredi et le samedi Saint.



Départ de Nathalie K.

En fin d'année scolaire 2023, la municipalité a organisé une petite réception en l'honneur de Madame KUNDOLF Nathalie qui quitte l'école primaire Jean de la Fontaine après 15 ans de présence. Nous saluons son travail et son implication tout au long de ces années au service de notre école et de nos enfants. Merci.

En parallèle, nous accueillons Madame DILEK Victoria qui prend en charge la classe du primaire. Nous lui souhaitons la bienvenue à Betting et toute la réussite nécessaire dans ses prochains engagements.

Fête des voisins

Les habitants de l'impasse de la Source se sont retrouvés cet été pour ce qui est désormais une tradition pour eux « La fête des voisins ». Le soleil était au rendez-vous ainsi que la bonne humeur.



Mariage

Le 18 octobre 2023, se sont unis par les liens du mariage à Las Vegas au Nevada, Mlle MLECKO Cynthia, comptable de fonds, avec M. MEYER Julien, informaticien.

Le couple est domicilié à Manderen. Julien est un enfant de Betting, rue des Fours à Chaux. Félicitations aux jeunes époux.



Concours communautaire

« Ma communauté de communes fleurie »

La communauté de communes de Freyming-Merlebach en partenariat avec l'office du tourisme Connexion organise un concours des maisons fleuries sur l'ensemble des 11 communes.

Cette année la cérémonie de remise des prix a eu lieu au centre socioculturel de Betting.

Les gagnants pour Betting sont M. et Mme Richard Laurent. Félicitations aux gagnants et merci à tous les participants.

Merci à tout ce qui contribue à l'embellissement de notre village grâce à leurs mains vertes.



BETTING AU JOUR LE JOUR

La fête des aînés

C'est la journée qu'on aime. Se retrouver autour de souvenirs anciens, discuter de rien et de tout, prendre des nouvelles d'amis communs. Oublier les actualités du moment, s'offrir un moment à soi entouré de personnes qui aspirent eux aussi à ce temps d'évasion et de convivialité.

Ce sont 90 convives qui ont partagé cette belle journée autour d'un bon repas servi par le conseil municipal qui a pris bien soin de ses invités.

Les aînés de la journée, Madame ALBRECH Jeanne et Monsieur JOCHUM Aloyse ont été mis à l'honneur.



10h pour la solidarité



Cette année encore, la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a organisé les « 10 heures pour la Solidarité » en faveur des « Restos du Cœur ». Cette manifestation a eu lieu au complexe nautique Aquagliss le dimanche 19 novembre.

Les « 10 heures pour la Solidarité » permettent aux 11 communes de la communauté de se lancer un défi, à savoir : nager la plus grande distance par équipe durant une heure.

Pour Betting, une équipe de 18 nageurs a parcouru au total 26 500 mètres, auxquels ont été ajoutés des séances d'aquagym et d'aquabike. Bravo à tous !

14 juillet 2023

Le 15 juillet 1789, dans un discours, Mirabeau disait « *Le silence des peuples est la leçon des rois* » ; aujourd'hui que dirait-il ? « *Peuple de France ne t'endors pas, rien n'est acquis pour maintenir ta démocratie, ta liberté ! Veille, les vieux démons eux ne dorment jamais* ».



11 novembre 2023

« *Mes morts, mes pauvres morts. C'est maintenant que vous allez souffrir, sans croix pour vous garder, sans cœur où vous blottir. Je crois vous voir roder, avec des gestes qui tâtonnent et chercher dans la nuit éternelle tous ces vivants ingrats qui vous oublient* ».

Les croix de bois, Roland DURGELES

Pour lutter contre la banalisation du pire, il faut d'abord chasser l'oubli.

Je vous invite tous à nous retrouver plus nombreux encore l'an prochain devant notre monument aux morts pour ne pas oublier ces horreurs, nous unir sous notre drapeau, pour notre pays et rendre hommage à nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité.

Divers

En manque de main-d'œuvre, Adrien a fabriqué ces deux apprentis qui lui ont promis de l'aider pour cette fin d'année.

LES ASSOCIATIONS

Les Gymnastes

L'assemblée générale suivie d'un apéritif dînatoire s'est tenue le 4 juillet 2023 dans la petite salle du centre socioculturel. 16 membres étaient présents ainsi que le Maire. Nous l'en remercions. Le bilan des activités, le bilan financier et l'élection du nouveau comité ont été approuvés à l'unanimité.

Le nouveau comité :

Présidente

Eliane Kratz

Secrétaire

Mathilde Guillaume

Trésorière

Carole Coletti

Asseseurs

Josète Bordonné

Muriel Kiehl

Mireille Rossmannith

Valérie Swazina

Evelyne Zenner

Réviseur aux comptes

Sandrine Hammoudi



Le Comité s'est réuni 4 fois pour la mise en place et le bon fonctionnement des activités. La dernière réunion de bilan s'est faite le 2 mai au Relais d'Alsace à Porcellette.

Il nous arrive parfois de quitter le confort de notre belle salle pour des activités extérieures. Ce fut le cas le samedi 17 décembre. Un petit groupe de courageux marcheurs bien emmitoufflés et munis de lampes de poche est parti en soirée du centre socioculturel de Betting jusqu'à Hombourg pour admirer les "féeries de Noël" et son spectacle sur glace. Le retour fut tout aussi féérique.

Le traditionnel repas de début d'année a été reporté au 12 mai. C'est au « SY » à Seingbouse que 30 membres se sont retrouvés autour d'une table copieusement garnie pour discuter, échanger, créer des liens.... Cette parenthèse conviviale était aussi l'occasion de féliciter Eliane Kratz pour ses 10 années de présidence. Notre association a tenu à la remercier pour son engagement, son dynamisme et sa disponibilité.

Le lundi 4 septembre nous avons regagné, dans la bonne humeur, la grande salle du CSC pour reprendre tout en douceur les activités sportives proposées par Diane. Nous proposons toujours 4 cours différents par semaine. Cette formule bien rodée convient aux personnes de tous les niveaux et tous les âges. Nous avons actuellement 45 adhérents.

Dans le cadre de la campagne nationale d'Octobre rose, nous avons également innové cette année. Le dimanche 15 octobre nous avons effectué une marche matinale d'environ 6 km dans la campagne environnante, suivie d'un apéro auquel nous avons invité la bettingeoise Valérie Varoqui qui a relevé le défi de parcourir 55 km (Sarrebourog – Sarreguemines) pour soutenir l'association « *Des seins pour la vie* ». Un bel exemple de courage pour nos gymnastes et un échange très enrichissant. Nous avons également fait un don à cette association.



Les horaires restent inchangés :

Lundi	18h à 19h gym douce	19h à 20h gym tonique
Jeudi	19h à 20h cardio-fitness	20h à 21h15 Hatha yoga

Vous pouvez encore nous rejoindre en vous adressant au **07 82 07 21 03** ou au **06 12 81 88 38** ou en venant sur place au CSC aux heures de cours. 2 séances d'essais gratuites.

Le comité et les gymnastes vous souhaitent de belles fêtes et une bonne année 2024.

SB
CONCEPTION
INFORMATIQUE - TELEPHONIE - ALARME
RESEAUX - SITES INTERNET - FORMATION
 48A rue du Pont - 57980 DIEBLING
 Tél. 03 87 28 35 46 - Fax 03 87 28 35 47
 contact@sb-conception.fr - www.sb-conception.fr

LES ASSOCIATIONS

Le Groupe Vocal

L'année 2023 se termine et c'est le moment de faire le bilan d'une année, moins riche en concerts mais plus de travail en répétitions.

C'est avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse, que nous avons dû dire Adieu à deux de nos choristes, en la personne de :

Madame Marie-France FRANK, ancienne secrétaire du G.V. Choriste depuis 28 ans, elle était une choriste fidèle, joyeuse et assidue, une amie.

Et de :

Monsieur Marcel CHAMPLON - Vice-Président, membre créateur du G.V. de Betting en 1993, choriste de la première heure, photographe attiré, très investi dans le groupe, dévoué, apprécié pour sa disponibilité, ses conseils et son efficacité au bon fonctionnement de notre chorale, en lui nous perdons un ami très cher.

Nous ne les oublierons pas et ils resteront encore longtemps dans nos pensées amicales et musicales.

Dimanche 20 août

Après trois années d'absence pour cause de Covid. Les convives ont été nombreux à se retrouver à l'occasion de notre traditionnel REPAS ITALIEN.

Dimanche 5 novembre

C'est au restaurant « Relais d'Alsace » à Porcellette que les choristes se sont retrouvés autour d'un repas festif.

L'assemblée générale aura lieu en janvier 2024.

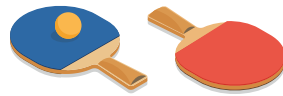
Dates à retenir :

Dimanche 24 février 2024, nous vous invitons à notre traditionnel repas carnavalesque au centre socioculturel de Betting.

Les répétitions ont lieu **tous les mercredis de 17h à 19h** dans la petite salle du centre socioculturel de Betting.



Les membres, le comité et le Président du Groupe Vocal de Betting, vous souhaitent, ainsi qu'à votre famille, un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2024.



Le Raquette Club

Chers supporters du ping-pong bettingeois,
Notre assemblée générale a eu lieu le 20 septembre au gymnase.

Les nouveaux membres du comité sont :

Président
Thierry Mayer

Secrétaire
Thomas Willmes

Trésorier
Dominique Coletti

Réviseurs aux comptes
Bruno Battistini
Jean-Michel Mayer

Vice-président
Marie Champlon

Vice-secrétaire
Francis Cayen

Vice-Trésorier
Laurent Richard

Assesseurs
Fabio Pau
Daniel Pavlic
Roland Gorzelanszyk



Nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux membres. L'effectif du club s'est élevé à 27 membres. L'entraînement a lieu à la salle des sports le vendredi à partir de 18h30. Nous sommes contents d'accueillir tous les pongistes, avérés ou en herbe, pour renforcer l'effectif.

Le traditionnel couscous du Raquette Club de Betting a eu lieu le 15 octobre. Une centaine de convives ont pu déguster le repas fait maison par les membres du club. Ce fut un moment très agréable, nous nous réjouissons de participer ainsi à l'animation de notre village.

Nous vous invitons pour le douzième Couscous de l'association en 2024, venez nombreux.

« La modération est une chose fatale. Assez est aussi mauvais qu'un repas plus qu'assez est aussi bon qu'un festin », Oscar Wilde.



Le Raquette Club
de Betting

LES ASSOCIATIONS

La Société des Ouvriers et des Mineurs

Sainte Barbe 2022

Comme de coutume, les membres de la société des ouvriers et mineurs ont fêté leur patronne Sainte Barbe, le samedi 3 décembre, une messe a été célébrée en l'église et le banquet a eu lieu le dimanche 4 décembre au centre socioculturel de Betting.



Au cours de ce banquet, plusieurs membres ont été à l'honneur ainsi que la doyenne de notre association M^{me} MORAVEC Aloysa pour ses 92 ans et M. CASSAR Marcel pour ses 88 ans.

Pour cette année 2023, les activités de la société ont été les suivantes :

Assemblée générale annuelle et ordinaire le lundi 27 mars 2023
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le président accueillait tous les membres présents par un chaleureux « *Glück-Auf* ».

Avant d'aborder l'ordre du jour, une minute de silence fut observée pour nos membres défunts ; Monsieur Jean-Paul KIEFFER décédé le 14 Mai 2022 à l'âge de 78 ans.

Après les différents rapports lus par le secrétaire M. Joseph HAMAN, le trésorier M. Léon FLAUSS et les vérificateurs de comptes, qui furent tous approuvés à l'unanimité, ce fût le moment des élections où il n'y a pas eu grand changement, le nouveau trésorier-adjoint sera M. Richard SCHREINER, M. Jean-Marie LEPOLARD entre dans le nouveau comité 2023.

La cotisation annuelle a été changée et sera donc de 20 euros à partir de cette année 2023.

Le président M. Gaston SCHNEIDER clôtura cet exercice 2022 tout en rappelant que l'année 2023 sera une année importante pour notre association ; le 70^{ème} anniversaire de la société.



Evénements 2023

Le dimanche 7 mai, un repas « asperges » au centre socioculturel de Betting qui a été de nouveau un beau succès

Le dimanche 3 septembre, une sortie en bus à destination de Ribeauvillé (détails ci-après)

Tous les premiers week-ends du mois de septembre a lieu la fête des Ménétriers (Pffifferdaj) à Ribeauvillé. Cette année le thème retenu pour cette fête, était « Le Retour du Roi Arthur », c'est aussi la plus ancienne fête d'Alsace. Elle a su conserver les traditions et les costumes. Dès le 14^{ème} siècle, des centaines de musiciens et troubadours se rendaient alors à Ribeauvillé. Cette année, 1 500 figurants et groupes de musique se sont investis dans la fabrication de 27 chars qui ont défilé dans la vieille ville, un spectacle de 3 heures.

Véritable fête populaire, elle rassemble chaque année plusieurs milliers de spectateurs. On parlait de 25 000 personnes ! Pour que cette fête reste belle, la ville a été fermée et protégée par des blocs de sécurité. Une belle sortie agréable et surprenante par l'ampleur de ce spectacle grandiose proposé.

Participation de nos membres avec drapeau aux manifestations des associations de mineurs

Le 26 mars

au 90ème anniversaire et bénédiction du nouveau drapeau à Petit-Ebersviller

Le 23 juillet

au 150ème anniversaire de la fondation de la société des mineurs d'Ensdorf en Sarre

Le 3 septembre

au 90ème anniversaire de la création de la Société des Mineurs de Hombourg-Haut

Le 24 septembre

à la commémoration des victimes de la mine, messe à Stiring-Wendel

Le 28 octobre

à la bénédiction du nouveau drapeau à Cocheren Belle-Roche (photo)

Le 4 décembre

au 70ème de la fondation de l'Amicale des Sauveteurs de Merlebach

Le 14 juillet ainsi que le 11 novembre

avec la Municipalité, dépôts de gerbes au Monument aux Morts du cimetière de Betting



70^{ème} anniversaire de notre Société des Ouvriers et Mineurs

C'était le samedi 21 octobre dernier, que nous avons fêté nos 70 années d'existence ;

Le président fondateur était M. Pierre HILT père d'André, actuellement président d'honneur et ancien président,

M. Alphonse SCHAMBIL était le vice-président, père de Lucien,

M. Lucien DEMMERLE était le secrétaire et maire par la suite,

M. Michel KUPPER comme assesseur est le seul encore vivant à ce jour.

Etaient présents, les associations des mineurs de : Cocheren Belle-Roche, Farébersviller,

Grosbliederstroff, Hombourg-Haut, Morsbach, Petit-Ebersviller, Petite-Rosselle, l'Amicale des Sauveteurs de Merlebach et la Fédération des mineurs de Sarre et Lorraine,

La gendarmerie de FAREBERSVILLER,

Les maires des communes de Betting, Béning, Guenviller, Farébersviller et l'adjointe de Merlebach.

Une messe solennelle a été concélébrée par l'Abbé Frank WENTZINGER et l'Abbé SOKOL de la communauté de paroisses Ste Barbe du Warndt et rehaussée par la chorale paroissiale.

Un dépôt de gerbes a eu lieu au monument aux morts du cimetière de Betting, puis le cortège s'est rendu au socioculturel.

LES ASSOCIATIONS

Le président actuel M. Gaston SCHNEIDER, rappela tout l'historique de la société en précisant qu'aujourd'hui, nous sommes présents pour rendre hommage au mérite d'une association sur une base de fraternité, de solidarité et d'entraide. C'est aussi une occasion pour faire l'éloge à celles et à ceux qui ont œuvré depuis sa création, pour le bon fonctionnement de notre association.

Nous avons tous vécu une histoire extraordinaire dans le bassin minier, commencé, il y a plus d'un siècle et la fin de l'activité minière a fait naître pari les mineurs et les travailleurs, une fierté du travail accompli et la nostalgie d'une époque révolue.

Après les différentes allocutions des personnalités présentes :

M. Kévin PFEFFER député de la 6ème circonscription de la Moselle,

M. Laurent MULLER conseiller départemental du canton de Freyding-Merlebach,

M. Roland RAUSCH maire de Betting,

Un vin d'honneur a été offert à l'assistance.



Fête de la bière et de la choucroute

C'est le dimanche 22 octobre que nous avons repris ce repas choucroute animé par le duo JACKY MELODY, les participants ont vite retrouvé la bonne ambiance d'antan après une période difficile avec la COVID !

Fête de Ste Barbe 2023

Une messe est prévue le samedi 2 décembre et le banquet le dimanche 17 décembre. Au cours de ce banquet d'anniversaire, plusieurs membres seront honorés.

Soyez vigilant, gardez bien la santé et la forme ! Bonne et heureuse année 2024

Glück-Auf

Le Président : Gaston SCHNEIDER



vkloc

VENTE ■ LOCATION ■ REPARATION

SPÉCIALISÉE
DANS LA VENTE,
LA RÉPARATION ET
LA LOCATION DE
MATÉRIEL DE BTP

Du lundi au vendredi | 07h30–12h00, 13h30–17h30

info@vkloc.fr | 09 81 08 81 55 | www.vkloc.fr



**14 AGENCES
POMPES FUNÈBRES
et MARBRERIE
*en lorraine***

DISPONIBLE 24/24H

03 83 55 55 55

www.pompes-funebres-roceclerc.fr

L'école maternelle



Cette année, l'école maternelle s'est lancée dans « l'école du dehors » : Apprendre dans la nature et par la nature

Une fois par semaine, et par tous les temps, nous avons multiplié les activités en rapport avec la faune, la flore de notre campagne, de nos forêts. Nous avons travaillé aux rythmes des saisons... sous la pluie, sous la neige !

« Il n'y a pas de mauvais temps, uniquement de mauvais vêtements ».

Pour faire découvrir et apprécier cette nouvelle approche pédagogique, les familles étaient également conviées à venir partager avec les enfants une journée du Dehors.

Merci à Mmes Brun, Baro et Tomasino qui ont permis la réussite de cette belle journée !



Construction d'un tipi

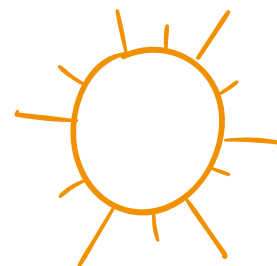


Réalisation d'un parcours sensoriel (éphémère)

Atelier Maracas (avec les éléments de la nature)



Sortie au Moulin d'Eschviller ; plusieurs activités étaient proposées aux élèves :



Atelier Apiculteur en herbe

Pour découvrir le rôle des abeilles dans la ruche mais également dans notre quotidien.



Atelier bougies et dégustation (Différents miels)



Petit Arboriculteur

Découverte du verger et réalisation d'une compote de pommes 100% bio.



Conte de Noël

À l'initiative des mairies (Betting et Béning), maternelle et primaire ont assisté à un spectacle de Noël, dansé avec Lucino et Bernardo (les lutins de Père Noël) et décoré Sapino (le sapin des élèves).



1 + 2 = 3



L'école primaire

Pour cette année scolaire 2023-2024, l'école maternelle de Betting et Béning ainsi que la classe de C.P. se lancent dans « l'école du dehors ».

Faire classe dehors c'est avant tout faire classe... mais autrement... Suivre les programmes tout en renouant avec la nature, réconcilier les élèves avec leur environnement proche. Dans une ère numérique, il est important d'apprendre d'une façon plus vivante, plus enrichissante, pour répondre aux besoins et au rythme de chacun.

L'équipe éducative constitue également un projet NEFLE « Notre École Faisons-La Ensemble » mis en place par le Ministère. Si notre projet est validé, il sera subventionné, ces dernières permettront ainsi d'étoffer nos actions (achats de matériels spécifiques, sorties, albums...).

Le projet NEFLE : pourquoi ?

- Atténuer les disparités sociales
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Ouvrir les portes de l'école sur l'extérieur
- Prioriser le bien-être des enfants

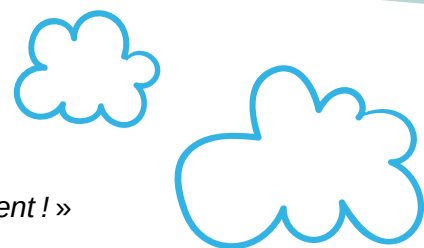
Une boîte à idées a été mise à disposition des familles. Un appel est lancé à toutes les associations, professionnels ou passionné(e)s de la nature, locaux, afin de collaborer avec l'école et ainsi rendre cette expérience plus ludique. Responsabiliser et sensibiliser les jeunes citoyens de demain, à la protection de notre biodiversité, est notre devoir à tous.

Si vous voulez participer au projet, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées à la Mairie ou directement nous appeler sur le numéro de l'école 03 87 00 36 84.





« Ensemble,
vivons l'école autrement ! »



Les municipalités de Betting et Béning ont offert à tous les écoliers du RPI un spectacle de fin d'année présenté par Muriel, Joëlle et le magicien Bernard de la compagnie « Fantaisie théâtre » : un bonhomme de neige se met en route vers le Pôle Nord et fait différentes rencontres !





FREYMING-MERLEBACH

4, rue des Genêts **ZAC de Betting**



Ouvert du lundi au samedi
de 8h00 à 19h30



FAREBERSVILLER
6 Rue du Neufeld

Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 19h30



MORSBACH
FREYMING-MERLEBACH
FAREBERSVILLER

